

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 04 DÉCEMBRE 2020 à 13H

Date de la convocation : 27 novembre 2020

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 4 décembre 2020 à 13 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Olivier CHAMBON, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Jean-Éric GARRET, Christiane SAMSON, Ghislaine DUBIEN, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Bernard LORTON, Patrick SAUZEDDE, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF, Daniel BALISONI, Claude GUILLOIN-CHENOT.

Membres du Bureau absents excusés :

Stéphane RODIER, Bernard VIGNAUD, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER Sophie, DELAIGUE, Jean-François DELAIRE, Ludovic COMBE, Daniel BERTHUCAT, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Helene BOUDON, Sylvain HERMAN.

Membres ayant donné pouvoir :

Rachel BOURNIER à Tony BERNARD
Philippe CAYRE à Christiane SAMSON

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) DÉPARTEMENTAL DEMANDE DE CONTRIBUTION

Vu la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n°20180531-19 du 31 mai 2018 approuvant les modalités d'accompagnement financier des ménages bénéficiaires du PIG départemental 2016-2019 ;

Vu la Convention de partenariat visant à l'amélioration du parc privé de logements du 29 novembre 2018 signée par le Conseil départemental et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n°20191219-29 du 19 décembre 2019 prolongeant sa participation au PIG départemental jusqu'au 31 décembre 2020.

Membres du Bureau en exercice :

35

Membres du Bureau présents :

16

Membres du Bureau représentés:

2

Total votants :

18

Le rapporteur expose au Bureau Communautaire que dans le cadre du PIG départemental, la Communauté de communes a reçu 1 dossier de demande de contribution d'un propriétaire occupant de la part du Département du Puy-de-Dôme pour des travaux d'amélioration de l'habitat.

Ces dossiers concernent :

Prénom / Nom	Commune	Montant HT des travaux subventionnables	Taux d'intervention	Contributions CCTDM
DEPAIRE Muriel	Paslières	17 567,40 €	500 € (précarité énergétique)	500,00 €
TOTAL		21 740,09 €	/	500,00 €

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'octroi de la contribution au propriétaire concerné telle que décrite ci-dessus, pour un montant de **500,00 euros** ;
- **Autorise** le versement de la contribution après vérification des travaux ainsi que sur présentation des factures.

TOTAL VOTANTS : 18

Conseillers présents : 16

Représentés : 2

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 18

Pour : 18

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

